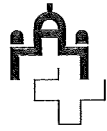


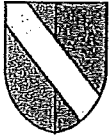
14 avril 2012



Messieurs le président

Par la présente je donne ma démission du Conseil Communal. Par suite de mon élection simultanée au Conseil National et au Grand Conseil vaudois, je ne puis assumer toutes ces charges. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil Communal et de la Municipalité pour l'excellente atmosphère de travail.

Je souhaite plein succès à la présente législature et je vous prie de transmettre mes sentiments amicaux à l'Assemblée



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 10 mai 2012

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Voeux

Sujet :

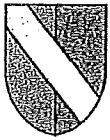
Nom de Rue

Je demande à la municipalité
de mettre en place une commission
ad hoc avec pour but de ressortir le
nom de certaine rue et avenue
de notre ville principalement de celle
qui pose problème comme la Rue de
Motty ou la Rue du Tir fédéral.

Nom, Prénom :

Alain Blanchard

Signature :



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 10.05.2012

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet :

Article 11, alinéa 2

Pour les familles monoparentales, le degré
d'occupation minimum est fixé comme suit

Nom, Prénom : Messi Michele

Signature : [Signature]

Vœu

Information aux habitants des droits et des devoirs en zone 30 et en zone de rencontre

Développement

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 de l'*Ordonnance sur la signalisation routière (OSR)* et de l'*Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre*, de très nombreuses communes ont instauré et instaurent des zones à limitation de vitesse de circulation. C'est également le cas d'Écublens.

Or, combien d'habitants, qu'ils soient automobilistes ou piétons, savent que dans une zone de rencontre les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats ou de rencontre ? et que dans ces zones les piétons bénéficient de la priorité et peuvent donc traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules ?

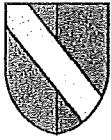
Texte

Compte tenu des connaissances encore lacunaires de la population et de l'instauration de zones 30 et de zones de rencontre sur le territoire de la ville d'Écublens, je demande à la municipalité d'organiser une information officielle, par exemple par un flyer "tout ménage", des droits, des devoirs et des responsabilités des automobilistes, des cyclistes et des piétons sur ces zones à limitation de vitesse. L'information pourrait également contenir une liste des zones d'Écublens actuellement concernées.



Michele Mossi

Écublens, le 10 mai 2012



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 10 mai 2012

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) ... Interrogation

Sujet: Prénais 01/2012 du Comité de Direction de l'association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Suite à mon vœu formulé lors de la séance de Conseil Communal du 29 mars 2012, de la réponse de Monsieur Michele Pestini d'attendre le rapport de gestion, et après lecture de celui-ci, je n'ai trouvé aucune information probante sur le vœu déposé. Je pense que c'est normal, le préavis voté sur le déménagement de Polwest date du 22 février 2012. Pour votre information le préavis n° 01/2012 du Comité de Direction de Polwest - Déménagement de la POL, mentionne que suite aux discussions avec le promoteur, le Comité de Direction a renoncé à certains aménagements ou finitions, ce qui a permis une diminution des surfaces louées et des coûts y relatifs. Le montant total du loyer, après toutes révisions, a été fixé à Fr. 693'820.- annuel, proposition retenue par le Comité de Direction. En chiffre les loyers futurs de la POL après déménagement s'élèveront à Fr. 735'620.- soit une augmentation de Fr. 342'580.-.

Ce préavis ne mentionne en aucun cas les montants qui devront être investis par la mise au confort et infrastructures nécessaires au fonctionnement de Polwest dans ces nouveaux locaux.

Nom, Prénom : _____

Signature : _____



Ecublens VD, le _____

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet :

Je m'interroge donc si nos délégués ont eu toutes
les données nécessaires à cette décision prise par
le délégué de Toloz et vos bonne chère
collègues de vous poser la question sur les futurs
investissements, que nous devons ou plutôt qui seront
engagés.

Nom, Prénom :

Carole Christy

Signature :



Question

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le 9 septembre 2011 le Conseil Communal avait accepté ma motion transformée en postulat "Pour une ville solaire et durable".

Comme vous le savez, en cas d'acceptation d'un postulat, la Municipalité doit présenter au Conseil un rapport en principe dans les trois mois qui suivent la prise en considération de la proposition. Le Règlement du Conseil communal précise que des délais supplémentaires peuvent être accordés par le bureau du Conseil, sur demande justifiée de la Municipalité.

8 mois se sont désormais écoulés depuis la prise en considération du postulat et il n'y a toujours pas de signaux de réponse. J'aimerais donc savoir si le bureau a accordé un délai supplémentaire conformément au Règlement communal, si c'est le cas, sur la base de quelles justifications de la Municipalité, et si ce n'est pas le cas, pourquoi la Municipalité tarde autant à répondre et quand elle envisage de le faire.

Je me permets de remarquer que si le fait de transformer une motion en postulat équivaut à mettre la proposition au congélateur ou de l'envoyer aux oubliettes, ça n'encourage pas un conseiller à être proactif.

Merci de votre réponse.

Michele Mossi

Écublens, le 10 mai 2012